

# CALENDRIER SERVICE DE BROYAGE MOBILE

DATE	COMMUNE	SITE
2 mars		Plate-forme de compostage de Saint nicolas (route de Parthenay)
9 mars	Montamisé	Parking de la salle des fêtes
16 mars	Béruges	Ateliers municipaux
23 mars	Mignaloux-Beauvoir	Parking des Magnals
30 mars	Croutelle	Allée de la salle des fêtes
6 avril	Buxerolles	Espace des Bizais - Parking des vignes
13 avril	Fontaine-le-Comte	Parking route du stade
20 avril	Poitiers	Parking des Feuillants
27 avril	Chasseneuil du Poitou	Parking de la gare
4 mai	Migné-Auxances	Plaine des Rochereaux
25 mai	Poitiers	Breuil Mingot - Parking face à l'école
1 juin	Biard	Rue du Vignaud - devant les ateliers communaux
8 juin	Saint Benoit	Parking Saint Nicolas
15 juin		Plate-forme de compostage de Saint nicolas (route de Parthenay)
22 juin	Poitiers	Parking Gymnase Saint Éloi

Premier semestre 2013

Le service de broyage se déplace dans les communes de Grand Poitiers de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h, les samedis

POUR EN SAVOIR PLUS

grandpoitiers.fr  
dechets-proprete.grandpoitiers.fr

DU CONCRET POUR RÉDUIRE NOS DÉCHETS

**SEDE**  
ENVIRONNEMENT

Agence de Châtelleraut  
ZA La Croix Baudy  
86220 Ingrandes/Vienne  
Tél. 05 49 21 86 68



**Grand Poitiers**  
Hôtel de Ville  
BP 569 - 86021 POITIERS cedex  
Tél. 05 49 52 35 35  
Fax 05 49 52 38 80

agenceba.fr // Photos : Photothèque Veolia Environnement - Sede Environnement - MM. Coin

## Service gratuit de broyage de proximité des déchets verts



Valorisez vos déchets verts en paillage ou en compost

Grand Poitiers propose un service gratuit de broyage de proximité pour les déchets verts ligneux de ses habitants. Il est possible d'amener à la déchetterie de Vouneuil-sous-Biard ses branches, branchages et résidus de taille, de les broyer et d'en récupérer les broyats. Le service de broyage se déplace également dans chaque commune.

**Réduire les déchets au plus près de la source, promouvoir les circuits courts de valorisation.**



grandpoitiers.fr

# DÉCHETS VERTS ACCEPTÉS

- Le matériel de broyage utilisé accepte **les déchets verts ligneux**, composés exclusivement de branchages, de tailles de haies et de résidus d'élagage.
- Les déchets verts peuvent présenter un **diamètre maximum de 20 cm** et doivent être dépourvus de fils de fer ou de cailloux.
- **Les autres déchets verts** (tonte, feuilles, fleurs fanées et mauvaises herbes) continuent à être dirigés soit en déchetterie, soit en compostage domestique en mélange avec les broyats récupérés.

- **Pour obtenir un broyat de qualité**, SEDE Environnement conseille d'éviter l'apport exclusif de résineux (type thuyas) qui aura tendance à acidifier le sol.
- **Grand Poitiers fait appel** à SEDE Environnement (Agence de Châtelleraut) pour mener la prestation de broyage.



# RÉUTILISATION DES BROYATS

## → LE COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Les branches, branchages et rameaux sont des matériaux ligneux **riches en carbone** mais pauvres en azote. Bien broyés et bien mélangés aux autres matières fermentescibles du foyer, ils **rééquilibrent le compost** face aux apports azotés, notamment par les épilures de cuisine et les tontes de gazon. Finement coupés, verts et frais, ils font un **très bon activateur de fermentation** pour le compost.

- Un tiers de nos poubelles est constitué de déchets organiques. En compostant vous-même vos déchets organiques fermentescibles :
- Vous contribuez à diminuer la quantité de déchets à éliminer,
  - Vous réduisez la facture collective de collecte et de traitement des ordures ménagères.
  - Vous fabriquez un engrais naturel et gratuit respectueux du cycle biologique.



Grand Poitiers vous propose d'installer des composteurs dans votre jardin en subventionnant l'achat du matériel, à hauteur de 15€.

Grand Poitiers soutient également le compostage collectif, pour en profiter au pied de votre immeuble ou de votre résidence, contactez le service Déchets-Propreté au 05 49 52 37 98



## → LE PAILLAGE

- Une réutilisation aisée des broyats de déchets verts ligneux consiste à un **paillage des massifs de fleurs**, des potagers et des haies du jardin.
- **Le paillage évite** la pousse des mauvaises herbes et devient une alternative efficace au désherbage chimique.
- Il maintient également l'humidité du sol. Il est d'ailleurs coutume de dire « **qu'un bon paillage vaut deux arrosages** ».
- Enfin, **le paillage** permet de lutter contre les températures extrêmes et les fortes précipitations.

## → LE BOIS RAMEAL FRAGMENTÉ (BRF)

- Le **BRF** régénère le sol et conforte la création d'humus.
- Les branches vertes et fraîches broyées sont déposées au départ à la surface du sol, puis après plusieurs mois éventuellement incorporées dans les cinq premiers centimètres du sol.
- Le **BRF** peut s'utiliser partout à la maison : jardin potager, jardin ornementale, arbres, haies.....



# MODALITÉS

Les habitants de l'agglomération peuvent récupérer gratuitement les broyats de leurs déchets verts ligneux pour les réutiliser chez eux en compostage domestique, en paillage ou en tant que Bois Raméal Fragmenté.

## → Horaires du service de broyage

Du 1<sup>er</sup> mars au 30 juin et du 15 septembre au 30 novembre les mercredis et samedis de 9h30 à 12h30 et de 13h30 à 18h30

NOTA : pas de broyage en août. Broyage possible en juillet en fonction des conditions météorologiques.



→ **Déchetterie de Vouneuil-sous-Biard**  
Avenue Camille Hablizig  
86580 Vouneuil-sous-Biard  
Tél : 05 49 36 35 28